

Principales décisions de la CLE

- Validation du Bilan du PGRE 2019-2021
- Validation des propositions de modifications d'actions pour la poursuite du PGRE 2022-2024

Liste de présence : cf. Annexe I.

Détails des débats : cf. Annexe II.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Gestion de la sécheresse 2022 :
 - Bilan de la saison estivale et état des nappes
 - Révision de l'arrêté-cadre sécheresse
 - Action sur l'unité de gestion « Aspres-Réart »
 - Action sur l'unité de gestion « Bordure côtière nord »
2. PGRE :
 - Bilan des 3 années d'actions
 - Modifications de fiches actions
3. Campings :
 - Présentation de l'étude « campings pilotes »
 - Démarche de partage de l'eau
4. Actualités 2023 :
 - Etudes : Zones de Sauvegarde, expérimentation de pratiques économes en milieu agricole, recharge artificielle

Compte -rendu de séance :

Robert VILA introduit la séance et présente ses vœux à l'ensemble des membres de la CLE.

1. Gestion de la sécheresse

- Bilan de la saison estivale et état des nappes

Etat des nappes

- Déficit pluviométrique de 67% sur ces 8 derniers mois : 115 mm de précipitations en 8 mois au lieu de 343 mm en moyenne.
- Situation des nappes particulièrement dégradée sur l'ensemble de la Plaine, en lien avec ce contexte particulièrement sec.
- U.G. Vallée de l'Agly et Vallée du Tech : niveau piézométrique = crise.
- U.G. Vallée de la Têt, Aspres-Réart, Bordure Côtière Nord et Bordure Côtière Sud : niveau piézométrique = alerte renforcée.

Bilan de la gestion de la crise et pistes de travail

- Mise en évidence de lacunes importantes concernant la connaissance des volumes prélevés et les besoins réels (hors AEP) ainsi que des actions mises en œuvre pour respecter les arrêtés de sécheresse.
- Volonté du SMNPR d'initier une démarche de gestion concertée avec les principaux préleveurs afin de mieux gérer la ressource souterraine en période de crise.

• Révision de l'Arrêté cadre sécheresse

La révision de l'arrêté cadre sécheresse vise à :

- simplifier la mise en œuvre des mesures de restriction, notamment pour les usages d'agrément,
- redéfinir le cadre des restrictions des usages agricoles,
- modifier certains seuils de référence de suivis.

Cette démarche est menée en concertation avec les acteurs concernés et s'intègre dans le cadre d'une harmonisation nationale des arrêtés cadre sécheresse.

• Analyse des effets des prélèvements sur la nappe de l'unité de gestion déficitaire Aspres-Réart

L'unité de gestion Aspres-Réart est caractérisée par l'absence de nappe Quaternaire, l'unique ressource en eau souterraine est donc la nappe Pliocène. L'analyse des volumes prélevés dans un rayon de 5 km autour du piézomètre de Nyls montre que :

- les prélèvements AEP sont relativement stables sur l'année à environ 155 000m³/mois, avec une augmentation de 25% durant les mois d'été,
- les prélèvements agricoles sont concentrés sur 6 mois de l'année avec des prélèvements de 430 000m³/mois durant l'été,
- le « plateau hivernal » observé en l'absence de prélèvements agricoles témoigne d'un équilibre entre les volumes AEP et le niveau de la nappe ;
- en période estivale, les prélèvements agricoles (cumulés aux prélèvements AEP) conditionnent donc le niveau de la nappe.

• Expérimentation portant sur la modification de prélèvements AEP sur l'unité de gestion Bordure Côtière Nord pour limiter les intrusions salines

Suite à l'étude réalisée par le SMNPR concernant la définition de nouvelles modalités de prélèvements AEP afin de limiter les intrusions salines dans les forages de l'unité de gestion Bordure Côtière Nord, Perpignan Méditerranée Métropole via son délégataire a expérimenté, à partir du 1^{er} août 2022, la modification des débits et durées de pompage sur les deux forages les plus sensibles situés à Torreilles (F4) et Ste Marie (F4). Les résultats montrent que :

- La conductivité, indicateur du taux de chlorure dans l'eau, peut s'accroître fortement en de ça d'un certain temps de pompage et avoir un effet inverse à la limitation de la salinité de l'eau,
- Le niveau de la nappe s'est stabilisé et a même légèrement augmenté, et ce malgré la sécheresse et l'importance des prélèvements du fait de la pleine saison touristique.

Sur la base des premières conclusions de cet été 2022, Perpignan Méditerranée Métropole reconduira cette expérimentation en 2023, en commençant dès le début de la saison estivale (Juin à Septembre).

2. PGRE

• Bilan 2019-2021

Le PGRE constitue le volet opérationnel du SAGE, pour l'atteinte du bon état quantitatif de la nappe Pliocène. Son plan d'actions validé en 2019 et initialement établi pour 3 ans, a comme l'ensemble des PGRE été prolongé de 3 ans supplémentaires.

Le bilan de cette première période 2019-2021 est présenté par grands type d'usages :

Bilan des actions AEP

Les prélèvements AEP dans la nappe Pliocène montrent une diminution constante. Entre 2019 et 2020 cette baisse a atteint 1,1Mm³ soit -4%. Les travaux d'amélioration des rendements et les actions de substitution réalisés par les collectivités ont permis d'économiser un total de plus de 1.56 Mm³ dans la nappe Pliocène entre 2019 et 2020 ; sur la même période la consommation était, elle, au contraire, en constante augmentation, pouvant être liée au taux d'accroissement de la population. Les travaux d'amélioration des réseaux menés par les collectivités de la plaine sont évalués à 33,7M€.

Erratum :

une erreur s'est glissée dans la diapositive présentée en séance concernant le volume total économisé dans le Pliocène pour l'AEP entre 2019 et 2020, il convient donc de se référer aux volumes indiqués en p10 du Bilan du PGRE :

Années : 2019-2020	Volume (m³)
Actions de délestage	-740 000
Amélioration des rendements	-820 000
Consommation	+450 000
VOLUME TOTAL ECONOMISE DANS LE PLIOCENE	-1 110 000

Bilan des actions Loisirs /Campings

La Fédération d'Hôtellerie de Plein Air (FHPA) a été à l'initiative d'une étude diagnostic réalisée sur 9 campings de la bordure côtière, cette étude a permis de définir des ratios de consommation par type d'usage (AEP, bassins aquatiques et irrigation/entretien). Ces ratios vont ainsi constituer la base du partage de l'eau entre établissements, dans le cadre de la régularisation des forages (le détail de ces modalités est expliqué dans le point 3 à l'ordre du jour).

Bilan des actions Irrigation agricole

L'action concernant la substitution des prélèvements Pliocène par le lac de Villeneuve de la Raho a nécessité dans un premier temps un travail d'animation foncière (porté par le CD66 et la CA66) et de régularisation administrative de l'ASA de Villeneuve liée à l'extension de son périmètre. La mise en œuvre de cette action devrait voir le jour dans cette 2ème phase du PGRE.

Enfin, l'étude du Schéma des eaux brutes portée par la CA66 sera lancée en 2023 et permettra de proposer des mesures concrètes d'amélioration de la gestion de l'eau pour l'irrigation agricole.

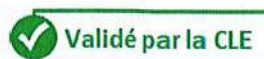
Bilan des actions d'amélioration de connaissance et de gouvernance

- Régularisation des forages, réalisée par la DDTM et les acteurs concernés, avec l'appui technique du SMNPR : la révision des autorisations des prélèvements pour les forages AEP est achevée depuis décembre 2022 ; la régularisation des prélèvements et forages des campings (et autres établissements de loisirs) est en cours d'élaboration ; elle reste à réaliser pour les forages et prélèvements agricoles.
- Campagnes de contrôles réalisées et coordonnées par la DDTM ; les résultats sont présentés lors de chaque comité ressource.

Les autres actions concernant le suivi des nappes, l'amélioration des connaissances, l'optimisation de la gestion des données (via une base de données partagée entre administrations) constituent des actions menées par le SMNPR et ses partenaires qui sont à poursuivre.

Ainsi sur la période 2019-2021 le taux de réalisation de ces actions atteint 65%. Il sera de 85 % à l'issue des trois prochaines années. Les 15% restant correspondent à des actions qui ne pourront être réalisées dans le temps imparti au PGRE.

La CLE vote, à l'unanimité, la présentation de ce bilan.



- **Modifications d'actions**

Proposition de modifications des actions 1 à 5 (usage AEP)

Les modifications apportées concernent :

- La création d'une action spécifique concernant l'appui technique aux collectivités productrices d'eau potable,
- La reformulation des actions d'amélioration des réseaux pour une meilleure lisibilité par les collectivités.

Proposition de modifications de l'action 6 (usage Irrigation agricole)

Les modifications proposées concernent trois nouvelles actions, émanant de l'action 6 permettant de mieux identifier les démarches à réaliser pour atteindre les objectifs du PGRI :

- La régularisation des forages et prélèvements agricoles,
- La mise en place d'une démarche collective pour la gestion de l'eau en période de crise,
- La mise en œuvre d'actions permettant de limiter les prélèvements dans le Pliocène.

Proposition de modifications de l'action 7 (usage Loisirs / Campings)

Les modifications proposées permettent d'intégrer le travail en cours sur le partage de la ressource, en vue de la régularisation des forages et des prélèvements associés.

Proposition de modifications de l'action 21 (gouvernance)

Les modifications apportées permettent d'intégrer le travail en cours sur la révision de l'arrêté cadre sécheresse et proposent la réalisation d'une analyse des effets des arrêtés sécheresse sur les niveaux des nappes, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de restrictions.

La CLE vote, à l'unanimité, les modifications proposées.



3. Campings : Partage de la ressource

Etude diagnostic des campings pilotes

A l'initiative de la FHPA, un échantillon de 9 campings pilotes s'est porté volontaire pour réaliser un diagnostic des usages de l'eau dans leurs établissements. Outre le diagnostic des réseaux et des installations de chaque camping, cette étude a permis de mieux comprendre comment les différentes ressources en eau (eau du réseau AEP / eau des forages) sont utilisées (usage eaux domestiques, bassins aquatiques, irrigation) et des ratios de consommation ont pu être définis par usage.

Partage de la ressource

Suite à l'important travail de compilation des données réalisé par la FHPA auprès des campings, le SMNPR a pu établir une méthodologie de partage de la ressource basée sur les ratios définis dans l'étude et respectant les règles du SAGE. Ce partage montre que :

- Sur la bordure côtière nord (BCN) : si les volumes prélevés dans le Pliocène permettent de répondre aux volumes prélevables établis dans le SAGE, certains campings présentent des prélèvements importants au regard de la taille de leur établissement. Des démarches devront être réalisées par ces derniers afin de vérifier les postes d'économies possibles (notamment les réseaux fuyards) ;
- Sur la bordure côtière sud (BCS) : les volumes prélevés dans le Pliocène sont supérieurs aux volumes prélevables établis dans le SAGE. Comme sur la BCN, l'application des ratios de consommation permet de mettre en évidence les établissements les plus consommateurs d'eau au regard de leur taille. Un travail fin à l'échelle de chaque site devra être mené afin de préciser sur quels postes des économies peuvent être réalisées.

Ce travail de partage de la ressource permettra aux établissements de déposer leur dossier de demande de régularisation de forage.

4. Actualités 2023

Les projets et études menés par le SMNPR en 2023 concerneront :

- Etude zones de sauvegarde
- Expérimentations agricoles pour des pratiques économes en eau et des techniques alternatives aux pesticides
- Recharge artificielle de nappes à Thuir

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et les invite à prendre part à la prochaine CLE prévue en juin 2023. Il prend bien note de la demande d'augmenter la fréquence des réunions de CLE et s'engage à en organiser une dès que la situation conjoncturelle le nécessite.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA

Annexe I. Liste de présence – Membres de la CLE

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Présents :

BILLES Jean-Paul (Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon)
BOYER Marie-Laure (Syndicat RIVAGE)
BRETON Marie (Syndicat mixte de production d'eau potable Leucate-Barcarès)
CASTANIER Roland (Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud)
CHIVILO Charles (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly)
GARCIA Nicolas (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales)
HARIBOU Ali (SIAEP Bouleternère)
JAMMES Michel (Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne)
NICOLEAU Frédéric (Commune de Clairà)
PARRA Antoine (Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris)
SENYARICH Olivier (commune de Millas)
VILA Robert (Perpignan Méditerranée Métropole)

Représentés avec pouvoir :

ATTARD Rémy (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart), pouvoir à Jean-Paul BILLES
LANGEVINE Agnès (Région Occitanie), pouvoir à Nicolas GARCIA
LEHOSSINE Bernard (Communauté de communes des Aspres), pouvoir à Olivier SENYARICH
OLIVE Robert (Mairie de Saint Féliu d'Amont), pouvoir à Ali HARIBOU
PACULL Jean-Marc (commune du Boulou), pouvoir à Antoine PARRA
PELLET Yves (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée), pouvoir à Frédéric NICOLEAU
ROLLAND Martine (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon), pouvoir à Charles CHIVILO
TROUSSEU Alain (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt), pouvoir à Robert VILA

Excusés :

LOPEZ Jean-Jacques (commune de Salses-le-Château)
MAGDALOU Jean-André (Communauté de Communes Sud Roussillon)
MORLON Francis (Conseil Départemental de l'Aude)

Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

Présents :

BESSELES Paul (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air)
BLANC Christophe (Chambre des commerces et de l'industrie)
COMBACAL Ludovic (Chambre d'agriculture)
RAITHOUZE Michel (Association de consommateurs "UFC-Que Choisir")
GENEBRIER Joseph (Association FRENE)
HUGUET Philippe (association des irrigants et autres usagers de l'Agly et de ses Affluents, ADIA)
MARCOTTE Patrick (CIVAM Bio 66)
MINC Daniel (Syndicat des foreurs)
VAILLS Jean (UNICEM)

Représentés avec pouvoir :

BASSOLS Robert (Chambre des métiers et de l'artisanat), pouvoir à Christophe BLANC

Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.

Présents :

BARRERE Marie (Agence Régionale de Santé)
COLOMB Julie (MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales)
FALZON Nicolas (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)
POPHILLAT William (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)

Auditeurs non votants.

ASSENS Martine (Département des Pyrénées-Orientales)
AXES Jean-Michel (Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne)
BARTHE Emilie (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)
BERTRAND Jean (Chambre d'Agriculture)
BEY Manuel (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air L-R)
CANAL Benoit (Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris)
JORDA Claude (Chambre d'Agriculture)
LE GUERN Julien (Syndicat du Tech, SMIGATA)
MAILHEAU Marie (Syndicat RIVAGE et CLE Etant Salses Leucate)
MARLIC Yann (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air L-R)
MICHEL Sylvie (Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air L-R)
MIGUEL Coralie (Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly)
NAVARRO Thomas (Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly)
PLAGNES Christelle (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart)
SCHWARSHAUPT Christelle (Perpignan Méditerranée Métropole)
TACHRIFT Hichem (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

Bilan de la saison estivale et état des nappes

Aucune remarque.

Révision de l'Arrêté Cadre Sécheresse

Claude JORDA s'inquiète de la notion d'« harmonisation nationale » de cette démarche et craint que les spécificités de notre territoire ne soient pas suffisamment prises en compte. Il informe que la chambre d'agriculture a formulé plusieurs propositions dans le cadre de cette révision du nouvel arrêté cadre. Il souhaite donc savoir si ces dernières ont été intégrées.

Julie COLOMB explique que cette démarche s'inscrit dans un contexte national de révision des arrêtés cadre sécheresse. Elle confirme que les services ont bien reçu l'ensemble des contributions des acteurs impliqués dans la démarche, ils sont donc actuellement en cours d'étude. L'objectif est bien de pouvoir disposer d'un arrêté validé avant le début de l'été pour une application dès cette année. Elle remercie d'ailleurs l'ensemble des partenaires participants à cette démarche.

Marie Claire BOYER s'étonne de l'existence de douches de plage et demande s'il est possible de les interdire.

Cyprien JACQUOT répond que l'utilisation des douches de plage est réglementée dans le cadre des arrêtés sécheresse : leur utilisation est ainsi interdite lorsque le niveau « alerte renforcée » est atteint.

Charles CHIVILO s'inquiète du manque d'engagement des élus pour l'avenir et notamment sur la problématique d'aménagement du territoire et de l'urbanisation galopante. Il demande où en est l'avancement du projet de création du Syndicat départemental de production d'eau potable.

Nicolas GARCIA répond que les collectivités font beaucoup d'effort notamment pour l'amélioration des rendements de réseau. Il note que ces dernières n'ont jamais été autant sollicitées par les services de l'Etat à travers les nombreuses réunions (comité ressource, etc.) et que le travail est toujours mené avec la plus grande transparence.

Quant au projet de syndicat de production d'eau potable, face aux nombreuses difficultés rencontrées en 2022, le travail a été mis en pause, mais l'actualité peut permettre la relance de ces démarches. Il insiste sur la nécessité d'une vision globale du projet et d'un travail collectif.

Julie COLOMB répond aux inquiétudes de M. CHIVILO sur le manque d'engagement sur l'avenir : elle rappelle les nombreuses démarches réalisées de façon collective telles que la révision de l'arrêté cadre sécheresse, l'aboutissement de la révision des autorisations de prélèvements pour l'usage AEP, le travail mené avec les campings et celui à venir avec les agriculteurs, qui sont autant d'actions visant le long terme. Il ne se passe pas rien.

Robert VILA souligne la difficulté rencontrée face à ces arrêtés sécheresse sur la communication auprès du grand public qui n'est pas du tout sensibilisé.

Julie COLOMB prend bien note de la nécessité de mieux communiquer envers le public sur les restrictions à respecter.

Effets des prélèvements sur la nappe de l'unité de gestion déficitaire Aspres-Réart

Aucune remarque.

Modification de la gestion des prélèvements AEP sur l'unité de gestion Bordure Côtière Nord

Charles CHIVILO regrette qu'une fois de plus il s'agisse là, d'une gestion d'urgence sans vision sur l'urbanisation croissante.

Robert VILA répond que les enjeux liés à l'eau sont bien pris en compte au sein de PMM : travaux d'amélioration des rendements, travaux de maillage entre communes, projet de nouvelles ressources dans le karst des corbières, le Quaternaire, etc. Il explique que l'urbanisation est soumise

à de nombreuses contraintes réglementaires et qu'elle ne peut plus s'étendre. Par contre, il insiste sur l'importance de maintenir une attractivité touristique de notre territoire.

Jean Paul BILLES ajoute que le renforcement de la réglementation en matière d'urbanisation depuis plusieurs années limite fortement toute action d'expansion urbaine du territoire. Pour exemple sur PMM, le taux d'évolution de la population est passé de 1.2 à 0.6%. Le ralentissement de l'accroissement de la population est confirmé par les dernières données de l'INSEE.

M. GENE BRIER demande si les PLU ne pourraient pas réglementer voire interdire les constructions des piscines sur les territoires.

Robert VILA répond que cette disposition n'est pas du ressort de la CLE.

M. GENE BRIER le regrette, estimant que cette instance pourrait se prononcer à ce sujet.

Ludovic COMBACAL indique que la diminution du nombre d'agriculteurs en Salanque et donc des prélèvements agricoles, semble avoir amplifiée les intrusions salines sur ce territoire.

Hichem TACHRI FT explique que le phénomène d'intrusions salines dans les nappes du Roussillon est suivi depuis les années 1980 et se sont bien les augmentations de prélèvements d'eau souterraine qui favorisent ces entrées de chlorures. L'étude menée par le SMNPR sur la Bordure Côtière Nord avait donc pour objectif de déterminer les volumes à respecter pour prévenir ces entrées salines dans la nappe.

Bilan des actions du PGRE

M. NICOLEAU demande où en est la démarche de déclassement en ZRE de la nappe Quaternaire. En effet, cette démarche inciterait les collectivités à délester les prélèvements dans le Pliocène par du Quaternaire.

Cyprien JACQUOT répond que le dossier est toujours en cours. En effet, si la démarche est bien partagée par les services de l'Etat, la méthodologie reste à définir de façon à bien distinguer les deux nappes.

Hichem TACHRI FT rappelle que la consultation publique de demande de déclassement a été réalisée il y a plus de 2 ans. Il demande où en est l'avancement de la procédure administrative.

William POPHILLAT indique qu'un travail est en cours à la DREAL sous l'égide du Préfet de bassin. A l'échelle du territoire RMC, les révisions de ZRE devraient aboutir en 2023-2024.

Claude JORDA regrette que ce PGRE ne présente que des actions d'économies d'eau et aucune action concernant de nouvelles ressources en eau, telles que les retenues d'eau.

Hichem TACHRI FT explique que ces solutions, spécifiques au monde agricole, sont du ressort du schéma des eaux brutes agricoles que porte la Chambre d'agriculture.

Nicolas GARCIA ajoute que le PGRE est réalisé via la doctrine de l'Agence de l'eau qui établit la priorité sur les économies d'eau avant la création de nouvelles ressources. Il ajoute que plusieurs études sont actuellement en cours pour rechercher des ressources alternatives : études dans le karst (à Montou, dans les Corbières), REUT, essais de recharge de nappes par les canaux, etc.

M. NICOLEAU informe du projet de la commune de Clairà : il s'agit d'une d'opportunité afin d'évaluer la pertinence de réaliser de la recharge de nappe superficielle à partir des eaux traitées de station d'épuration.

Robert VILA fait part également du projet de PMM de déplacer plus à l'amont le rejet des effluents traités de la station d'épuration de Perpignan afin de permettre la recharge de la Têt.

Jean BERTRAND rappelle l'importance du rôle des canaux d'irrigation pour la recharge des nappes.

M. GENE BRIER regrette que le bilan de l'action 14 concernant la régularisation des forages ne présente pas clairement le taux de régularisation par rapport aux données de 2018.

Hichem TACHRI FT explique que les chiffres mentionnés dans le bilan constituent les dossiers régularisés de façon volontaire et individuelle. Une démarche collective sera réalisée par secteur, permettant ainsi une régularisation massive des dossiers.

Cyprien JACQUOT complète en indiquant que la démarche est prévue en 3 phases : 1) la connaissance des forages ; 2) le dépôt du dossier de demande de régularisation ; 3) l'établissement de l'acte administratif de régularisation.

Proposition de modification d'actions

Marie Claire BOYER s'indigne des délais extrêmement longs des interventions pour des réparations de fuites sur les réseaux. Elle demande si les collectivités peuvent inciter à faire intervenir plus vite les délégataires.

Robert VILA répond que ceux-ci sont soumis à des autorisations d'intervention (DICT) pour lesquelles la loi donne 11 jours aux concessionnaires pour répondre et qu'il conviendrait donc de modifier la loi pour permettre une action plus rapide.

M. GENE BRIER regrette que le PGRE ne présente aucune mesure en faveur de « solutions vertes » telles que la préservation des zones humides ; en effet ces dernières jouent un rôle important pour la préservation de la ressource alors qu'elles sont régulièrement menacées par l'urbanisation.

Hichem TACH RIFT répond que cette disposition ne relève pas du PGRE, mais plutôt du SAGE, notamment à travers le Guide urbanisme actuellement en cours d'élaboration.

Robert VILA indique qu'à sa connaissance, aucune construction n'a été accordée sur des zones humides depuis qu'il est Président.

Campings : Partage de la ressource

Paul BESSOLES explique la prise de conscience des professionnels du tourisme pour les économies d'eau et confirme l'engagement fort de la Fédération d'Hôtellerie de Plein Air, notamment à travers le travail de collaboration mené dans le cadre du partage de l'eau. La profession se veut exemplaire en la matière. Il explique que la tendance actuelle est à l'amélioration de la qualité de l'accueil des touristes à travers notamment le « Tourisme durable » : le nombre d'emplacements de campings dans le département est à la baisse depuis plusieurs années. Il souhaite que le mythe du camping qui consomme de l'eau sans compter cesse. Opposer les usagers entre eux n'est pas une solution. Les efforts doivent être menés par tous.

Robert VILA acquiesce et insiste sur la notion d'effort partagé.

Ludovic COMBACAL se félicite de cette CLE où tous les usagers sont représentés et peuvent s'exprimer. Il regrette que, hors des territoires, certaines décisions soient prises sans prise en compte des réalités de terrain, se référant ainsi à la dernière décision de justice du Tribunal de Montpellier concernant les arrêtés de débits de la Têt.

M. MARCOTTE demande si la CLE pourrait se réunir plus souvent, afin de nous informer plus régulièrement de l'état de la ressource, et sensibiliser d'autant les acteurs locaux.

Robert VILA est favorable à cette demande et propose d'organiser une CLE supplémentaire si l'actualité le nécessite.

Martine ASSENS informe les membres de la CLE de la nouvelle plateforme en ligne VISIEAU 66, financée par le CD66, PMM, le BRGM et le SMNPR. Fonctionnelle depuis octobre 2022, elle a pour vocation de réunir l'ensemble des données sur l'eau du département.